Envoyé en préfecture le 05/12/2016
Reçu en préfecture le 05/12/2016
Affiché le 06/12/2016
ID : 056-215600784-20161129-2016118-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Seize le 29 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, P. Cormier, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, A.Buzaré, JJ. Marteil, L. Monnerie, G. Thiery, L. Médica D. Capart, D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, AM Garangé, C. Jourdain, MF Guillemot, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, M. David, L. Detrez, PY Le Grognec, V. Robin-Cornaud Conseillers municipaux

Absents excusés :
Marie-Madeleine Prévost qui a donné procuration à Marie-Christine Couf
Sonia Caroff « « à Anne-Maud Goujon
Pierrick Le Dro « « à Caroline Pecchia
Patrick Guilbaudeau « « à François Aubertin
Marylise Foidart « « à Françoise Ballester

Secrétaire : Françoise Ballester

Date de la convocation : 21 Novembre 2016
Date de l'affichage : 23 Novembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

2016_118 : Permis de construire et demande de subvention pour les vestiaires de Kergroëz

Rapporteur : J. Grévès

Le complexe sportif de Kergroëz est composé de 3 terrains, dont un en pelouse synthétique réalisé en 2015.

Ces terrains sont utilisés par les clubs de football, rugby, ainsi que les scolaires des établissements guidélois.

Après l'incendie de juillet 2015 qui a détruit partiellement, les vestiaires de ces terrains de sports leur reconstitution est nécessaire.

Les 2 ailes des vestiaires de la partie sud ont été déconstruites dans le courant du 3e trimestre 2015.

La rénovation de la zone peu affectée par l'incendie a été réalisée fin 2015.

Les équipements détruits ont été remplacés par une solution modulaire provisoire, implantée sur le parking, au sud du complexe.

Le conseil municipal du 31 mars 2016 a inscrit le financement de la reconstruction de ces équipements {études, travaux et dépenses diverses,...) au budget primitif de l'année 2016.

Envoyé en préfecture le 05/12/2016
Reçu en préfecture le 05/12/2016
Affiché le 06/12/2016
ID : 056-215600784-20161129-2016118-DE

Le terrain synthétique étant en cours d'homologation en catégorie 4, des normes sont imposées par la fédération de Football, notamment en matière de surfaces, de destinations des locaux, ainsi que sur les couloirs d'accès des vestiaires vers les surfaces de jeux.

Les équipements à reconstruire sont les suivants :

- 2 vestiaires de 20 m² minimum chacun, communiquant avec toilettes et douches ;
- 1 vestiaire «arbitres» de 12 m² minimum communiquant avec toilettes et douche ;
- 1 local de rangement de matériel de 20 m² environ ;
- 1 local matériel et bureau de 20 m² environ équipé d'une ligne téléphonique.

Il a été ajouté, en cours d'études, un local de 20 m² pour abriter le matériel d'entretien des terrains de sports.

Ces locaux devront être dotés de tous les équipements nécessaires à leur bonne utilisation (douches, bancs scellés aux bâtiments, miroirs, chauffage, ...etc.)

Une consultation a été organisée en mai-juin dernier et le maître d'œuvre retenu a été notifié le 22 juillet 2016 : il s'agit de l'atelier Gossart & Cætera de Plomelin (29) en groupement avec Racine Carré (économiste), SBC (BET structure) et GUEGUEN-PERENNOU (BET fluides).

L'estimation du projet, compte tenu des demandes exposées, s'élève à 390 000 € TTC (honoraires compris).

Frais de marché public	1 000 € TTC
Études préalables et honoraires CT et SPS	7 900 € TTC
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	32 400 € TTC
Travaux	326 600 € TTC
Aléas et révisions de prix	22 100 € TTC
TOTAL	**390 000 € TTC**

Le projet est constitué de 2 bâtiments se faisant face, distribués par un préau et une cour intérieure en enrobé.

Le bâtiment Nord-Ouest abrite le local Espace vert et les deux vestiaires joueurs suivant les préconisations de la FFF (Niveau 4-5).

Le bâtiment Sud- Est abrite le local rangement, le vestiaire « arbitres » et l'espace des délégués suivant les préconisations de la FFF (Niveau 4-5).

Les travaux devraient débuter vers juin 2017.

Une demande de subvention, notamment au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental, sera déposée.

Plan de financement (hors remboursement de l'assurance suite à l'incendie):

BESOINS	Montant	RESSOURCES possibles	Montant	%
Honoraires et Travaux	325 000 €	Département (Programme de Solidarité Territoriale)	48 750 €	15% P

Envoyé en préfecture le 05/12/2016
Reçu en préfecture le 05/12/2016
Affiché le 06/12/2016
ID : 056-215600784-20161129-2016118-DE

		État Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR)	54 000 €	27% P
		Subvention Fédération Française de Football	20 000 €	10% P
		Autofinancement HT	213 937 €	
TVA	65 000 €	FCTVA	53 313 €	
TOTAL des BESOINS	**390 000 €**	**TOTAL des RESSOURCES TTC**	**390 000 €**	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21 ;

VU la demande de permis de construire du des vestiaires de Kergroëz ;

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 16 novembre 2016 ;

APPROUVE le projet de reconstruction des vestiaires de Kergroëz ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter son financement auprès du Conseil Départemental, de l'État au titre de la DETR et de tout autre organisme, pour ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour ce projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet ;

DONNE son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 30 Novembre 2016
Le Maire,
François AUBERTIN

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN